PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

Projets d'aménagements cyclables (89)

Prédiagnostic écologique

ÉCOSPHÈRE Agence Centre-Bourgogne
112 rue du Nécotin, 45000 ORLEANS

03/02/2023

écosphère

INFORMATIONS & CONTACTS

Projets d'aménagements cyclables (89)
Prédiagnostic écologique

Étude réalisée pour : CC Puisaye Forterre

rue Raymond Ledroit, 89170 Saint-Fargeau

Cécile Lemoine
03-86-74-19-54
c.lemoine@cc-puisayeforterre.fr

Étude réalisée par : ÉCOSPHÈRE Agence Centre-Bourgogne
112 rue du Nécotin, 45000 ORLEANS
02 38 42 12 90

Rédaction	Nidal ISSA *Chargé de projets* Matthieu ESLINE *Chargé de projets flore, habitats naturels et zones humides*
Cartographie	Elise ANDRE & Ulysse BOURGEOIS *Géomaticien*

SOMMAIRE

INFORMATIONS & CONTACTS 2

CONTEXTE 4

1. RACCORDEMENT A L'EUROVELOROUTE 3 A ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES 7

1.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE 7

2. VOIE VERTE DE SAINT-FARGEAU A MOUTIERS-EN-PUISAYE 16

2.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE 16

3. ÉTAT DES CONNAISSANCES NATURALISTES : ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES 25

3.1 HABITATS NATURELS 25
3.2 FLORE 25
3.3 OISEAUX 25
3.4 REPTILES 26
3.5 AMPHIBIENS 26
3.6 MAMMIFERES TERRESTRES 26
3.7 INSECTES 27
3.8 POISSONS 27
3.9 CONCLUSION SUR LES CONNAISSANCES NATURALISTES 27

4. ÉTAT DES CONNAISSANCES NATURALISTES : SAINT-FARGEAU 29

4.1 HABITATS NATURELS 29
4.2 FLORE 29
4.3 OISEAUX 30
4.1 REPTILES 30
4.2 AMPHIBIENS 31
4.3 MAMMIFERES TERRESTRES 32
4.4 INSECTES 33
4.5 POISSONS 33
4.6 CONCLUSION SUR LES CONNAISSANCES NATURALISTES 34
4.7 CONCLUSION SUR LA NECESSITE DE DEROGATION CONCERNANT LA FLORE ET LA FAUNE AU TITRE DES ARTICLES L.411-1 ET L.411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (ESPECES PROTEGEES) 34

CONTEXTE

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) porte la maîtrise d'ouvrage de deux projets d'aménagements cyclables dans le département de l'Yonne (89).
Afin d'anticiper au mieux les enjeux faune-flore liés à ces projets, la CCPF souhaite mettre en œuvre un prédiagnostic écologique sur les secteurs semblant les plus sensibles.

- La partie forestière **de l'emprise du raccordement à l'EuroVéloroute 3** à Rogny-les-Sept-Écluses (6,5 km) **qui longe l'ancien canal de Briare (3 km)** en milieu boisé ;
- **La partie de la future** Voie Verte **de Puisaye-Forterre correspondant à l'ancienne voie ferrée de Saint-Fargeau à l'ancienne gare de Moutiers-en-Puisaye,** en passant par Saint-Sauveur-en-Puisaye **(10 km). Ce tronçon** nécessite une dépose des rails/traverses de l'ancienne Voie ferrée Gien/Auxerre et un défrichage/déboisement de l'emprise du chemin de fer (5 m de largeur).

L'objectif de la prestation est de réaliser, sur les zones d'études, un prédiagnostic simple afin d'identifier les enjeux espèces protégées potentiels et de déterminer si des procédures administratives spécifiques sont requises de type dérogation espèces protégées aux vues des travaux prévus. Dans ce but, la prestation comprend :

- **un recueil et analyse des éventuelles données existantes afin d'identifier les enjeux pouvant être rencontrés sur les zones d'étude ;**
- **une phase de terrain pour parcourir le linéaire étudié et estimer les potentialités ;**
- **l'identification et la localisation des enjeux potentiels à partir des données existantes et des observations faites sur le terrain ;**
- **des recommandations sur la nécessité de prévoir des procédures administratives au titre des espèces protégées pour le projet.**

L'aire d'étude a fait l'objet d'une visite par un botaniste et un expert faune le 11 janvier 2023 afin de procéder à une première caractérisation des habitats et d'évaluer après consultation des données bibliographiques naturalistes les potentialités d'accueil pour la faune et la flore.

Présentation de l'aire d'étude - *Rogny-les-Sept-Ecluses*

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond Scan25 et BD ORTHO - IGN ©

Présentation de l'aire d'étude - *Saint-Fargeau*

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude (10m)

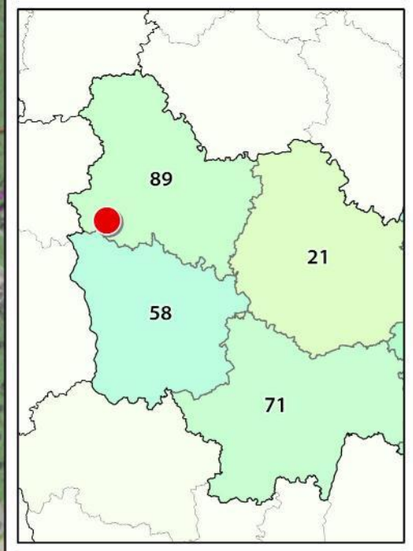

N

0 500 1 000

Mètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond Scan25 et BD ORTHO - IGN ©

1. RACCORDEMENT A L'EUROVELOROUTE 3 A ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES

1.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE

1.1.1 SITUATION VIS-A-VIS DES ZONAGES DE BIODIVERSITE

Les commentaires décrivant ci-après ces zonages sont tirés et adaptés des formulaires officiels disponibles notamment sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (http ://inpn.mnhn.fr). Les cartes associées illustrent la localisation de l'aire d'étude par rapport aux zonages d'inventaires et de protection, comme les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), et par rapport aux zonages Natura 2000.

Le tronçon de raccordement à l'Eurovéloroute 3 à hauteur de Rogny-les-Sept-Écluses est inclus dans une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 « étangs, bocage, landes et forêts de Puisaye au sud du Loing ». Il n'est en revanche pas concerné par des zones protégées au titre de la législation sur les milieux naturels (Réserve naturelle, Arrêté préfectoral de protection de biotope).

Un certain nombre de zonages sont par ailleurs présents dans l'environnement élargi du projet (rayon de 5 km pour les ZNIEFF et 20 km pour les sites Natura2000), mais sont pour la plupart relativement éloignés et déconnectés de la zone d'étude.

1.1.1.1 Les sites Natura 2000

Dix sites Natura 2000 (3 ZPS et 7 ZSC) sont présents **dans un rayon de 20 km** autour du projet :

- **Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux) : Elles couvrent deux grandes zones naturelles, la vallée de la Loire au sud et sud-ouest du projet et la Forêt d'Orléans à l'ouest.**
  - **Vallée de la Loire du Loiret (FR2410017) : à 13 km au sud-ouest ;**
  - **Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre (FR2610004) : à 20 km au sud ;**
  - **Forêt d'Orléans (FR2410018) : à près de 20 km à l'ouest.**
- **Zones Spéciales de Conservation (directive Habitats) :**
  - **Étangs de la Puisaye (FR2400527) : à 500 m au plus près de l'aire d'étude (Étang du Grand Bois) ;**
  - **Milieux humides et habitats à Chauves-souris de Puisaye-Forterre (FR2601011) : à 8,5 km au sud-est ;**
  - **Sites à chauves-souris de l'est du Loiret (FR2402006) : à 13 km au nord ;**
  - **Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (FR2400528) : à 13 km du sud-ouest au sud ;**
  - **Lande à genévriers de Nogent-sur-Vernisson (FR2400526) : à 14 km au nord-ouest ;**
  - **Coteaux calcaires ligériens entre Ouzouer-sur-Loire et Briare (FR2400530) : à 14 km au sud-ouest ;**
  - **Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre (FR2600965) : à 20 km au sud.**

Un seul site Natura2000 se trouve dans l'aire rapprochée du projet : les Étangs de la Puisaye avec l'Étang du Grand Bois situé à 500 m du tracé. Il s'agit d'un réseau d'étangs privés et ruisseaux associés à des zones humides prairiales et à des roselières hébergeant 3 espèces inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats : le Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*, le Triton crêté *Triturus cristatus* et la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*.

1.1.1.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Dix ZNIEFF (7 de type 1 et 3 de type 2) sont présentes dans un rayon de 5 km autour du projet :

Tableau 1 : Liste des ZNIEFFs et distance au projet (rayon de 5 km)

Zone naturelle	ID	Nom	Distance au projet (m)	Lien
ZNIEFF 1	240003899	ETANG DU BONDON	2258,5	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240003899
ZNIEFF 1	240007491	ETANG DE LA GRANDE RUE	2318,1	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240007491
ZNIEFF 1	240031786	Étangs de la Vieille Gazonne	2728,4	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031786
ZNIEFF 1	240030560	ETANG DES PLAINS	3223,5	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030560
ZNIEFF 1	240031681	Pelouse marnicole de la Maison Neuve	3244,2	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031681
ZNIEFF 1	240031679	Étang de la Mauvinière et du Rosier	3757,3	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031679
ZNIEFF 1	260014957	L'ETANG BOSSU ET SES ENVIRONS	4113,6	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014957
ZNIEFF 2	260014944	ETANGS, BOCAGE, LANDES ET FORETS DE PUISAYE AU SUD DU LOING	0	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014944
ZNIEFF 2	240031677	Étangs, bocage et boisements de l'est de la Puisaye du Loiret	128,78659	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031677
ZNIEFF 2	260015443	VALLEE DU LOING	177,941882	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260015443

Le tronçon de raccordement à Rogny-les-Sept-Écluses s'inscrit dans un contexte assez riche en zones d'inventaires. Il est directement concerné par une ZNIEFF de type 2 « Étangs, bocage, landes et forêts de Puisaye au sud du Loing » dont le périmètre est délimité par l'ensemble de la région humide et boisée de Puisaye au sud du Loing et se poursuit sur le département du Loiret mais son périmètre suit la limite régionale. Cette ZNIEFF se compose de prairies bocagères, massifs forestiers de feuillus, d'un réseau d'étangs, de petits milieux tourbeux, de zones relictuelles de landes (Gâtines) et de zones cultivées. Elle héberge 150 espèces déterminantes, dont 5 amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton marbré et Triton crêté), 6 reptiles (Couleuvre verte et jaune, Lézard des souches, Lézard vert occidental, Vipère aspic, Couleuvre d'Esculape, Lézard vivipare) quelques insectes (Hespérie du brome, Leste dryade, Lucane cerf-volant…), le Chat forestier, plusieurs chiroptères et 5 oiseaux (Rousserolle turdoïde, Martin-pêcheur d'Europe, Fuligule milouin, Pic épeichette et Bondrée apivore).

1.1.2 SITUATION VIS-A-VIS DES ZONES HUMIDES

Au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants

- **Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée**

  - par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée),

  - par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté),

- **Critère « sol » :** sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

Le chemin de raccordement à l'Eurovéloroute longe l'ancien canal de l'Étang Neuf, un cours d'eau temporaire. D'après les études de modélisation commandées par l'Agence de l'eau, il n'est pas concerné par les zonages de prédétermination de zones humides sur le bassin Loire-Bretagne (CRENAM, Université Jean Monnet de Saint-Étienne, CNRS – UMR EVS et Asconit consultants) mais traverse sur une grande portion des formations forestières à dominante humide bordant l'ancien canal. D'après les sources bibliographiques issues du Ministère de l'écologie (carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine - INRA d'Orléans et Agrocampus Ouest à Rennes), une partie du tronçon présente effectivement une probabilité forte de zones humides potentielles.

1.1.3 SITUATION VIS-A-VIS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) montre que **le chemin de raccordement à l'Eurovéloroute est concerné par deux grands réseaux, qu'il s'agisse de corridors ou de réservoirs écologiques, correspondant aux sous-trames d'habitats boisés et de milieux humides**. En revanche, **aucun lien fonctionnel direct n'est établi avec la sous-trame prairie et bocage.**

Le tracé intersecte dans son extrémité sud des réservoirs et continuum de biodiversité des milieux humides qui correspondent au canal de Briare, à l'Étang Neuf et aux boisements mitoyens (Bois du Verger, Bois du Rondeau) et atteinte dans son extrémité nord le corridor d'habitats humides que constitue le Loing. En ce qui concerne les habitats boisés, il se juxtapose à une mosaïque de secteurs classés comme réservoirs ou continuums de ces milieux.

1.1.4 CONCLUSION DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

L'environnement immédiat du tracé de raccordement à l'Eurovéloroute au niveau de Rogny-les-Sept-Écluses est largement couvert de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Il n'est cependant pas concerné par des sites Natura2000 ou des zones de protection (réserves naturelles, arrêtés de biotope…). **La partie du tronçon au niveau du Bois des Genêts, le long de l'ancien canal de l'Étang Neuf présente une probabilité forte de zones humides potentielles.**

Sites Natura 2000

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

ZSC n°FR2400526
Lande à genévriers de
Nogent-sur-Vernisson

ZSC n°FR2402006
Sites à chauves-souris
de l'est du Loiret

ZPS n°FR2410018
Forêt d'Orléans

ZSC n°FR2400527
Étangs de
la Puisaye

ZSC n°FR2400528
Vallée de la Loire de Tavers
à Belleville-sur-Loire

ZSC n°FR2400530
Coteaux calcaires ligériens
entre Ouzouer-sur-Loire et Briare

ZSC n°FR2601011
Milieux humides et habitats à
Chauves-souris de Puisaye-Forterre

ZPS n°FR2410017
Vallée de la
Loire du Loiret

ZPS n°FR2610004
Vallées de la Loire
et de l'Allier entre
Mornay-sur-Allier et
Neuvy-sur-Loire

ZSC n°FR2600965
Vallées de la Loire et
de l'Allier entre Cher et Nièvre

Aire d'étude

Rayon de 5 km

Rayon de 20 km

Site Natura 2000
Source : INPN, juillet 2022

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

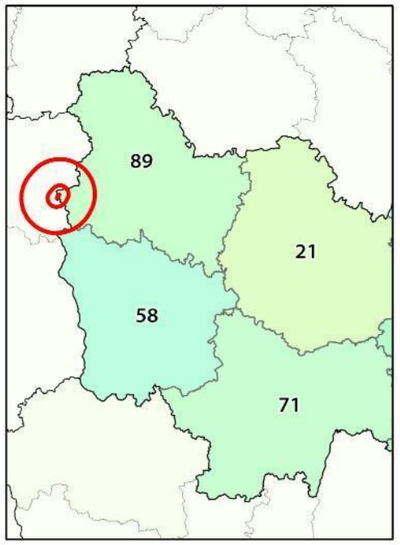

N

0 2,5 5

Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond topographique - ESRI ©

Zonages d'inventaire et de protection

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

ZNIEFF 1 n°240031679
Etang de la Mauvinière
et du Rosier

ZNIEFF 1 n°240030560
Etang des Plains

ZNIEFF 1
n°240003899
Etang du Bondon

ZNIEFF 1 n°240031786
Etangs de la Vieille
Gazonne

ZNIEFF 1 n°240031681
Pelouse marnicole
de la Maison Neuve

ZNIEFF 2
n°260015443
Vallée du Loing

ZNIEFF 2 n°260014944
Etangs, bocage, landes
et forêts de Puisaye
au sud du Loing

ZNIEFF 1 n°240007491
Etang de la
Grande Rue

ZNIEFF 1 n°260014957
L'étang Bossu
et ses environs

ZNIEFF 2 n°240031677
Etangs, bocage
et boisements
de l'est de la
Puisaye du Loiret

Dammarie-sur-Loing
Feins-en-Gâtinais
Bagneaux-sur-Loing
Escrignelles
Champcevrais
Bois Perrin
Bois des Rondinneries

Aire d'étude

Rayon de 5 km

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF 2)

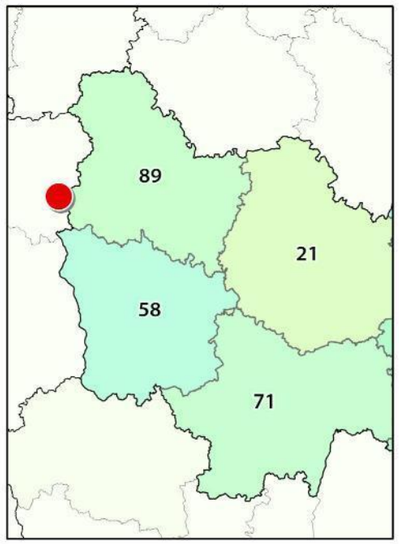

N

0 1 2
Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond topographique - ESRI ©

Zones à dominante humide (Carte 1) - *Rogny-les-Sept-Ecluses*

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude (10m)

Cours d'eau
Source: BD TOPAGE - 2020

Pré-détermination de zones humides sur le bassin Loire-Bretagne
Source: CRENAM, Université Jean Monnet de Saint-Étienne, CNRS – UMR EVS et Asconit consultant

Zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie
Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie

- Eaux de surface
- Formations forestières et/ou marécageuses
- Prairies humides
- Terres arable
- Zones urbaines et autres territoires artificialisés
- Mosaïques d'entités à dominante humide de moins de 1 ha

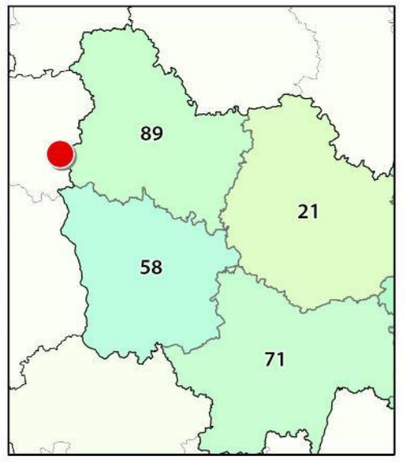

N

0 250 500
Mètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond topographique - ESRI ©

Zones à dominante humide (Carte 2) - *Rogny-les-Sept-Ecluses*

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

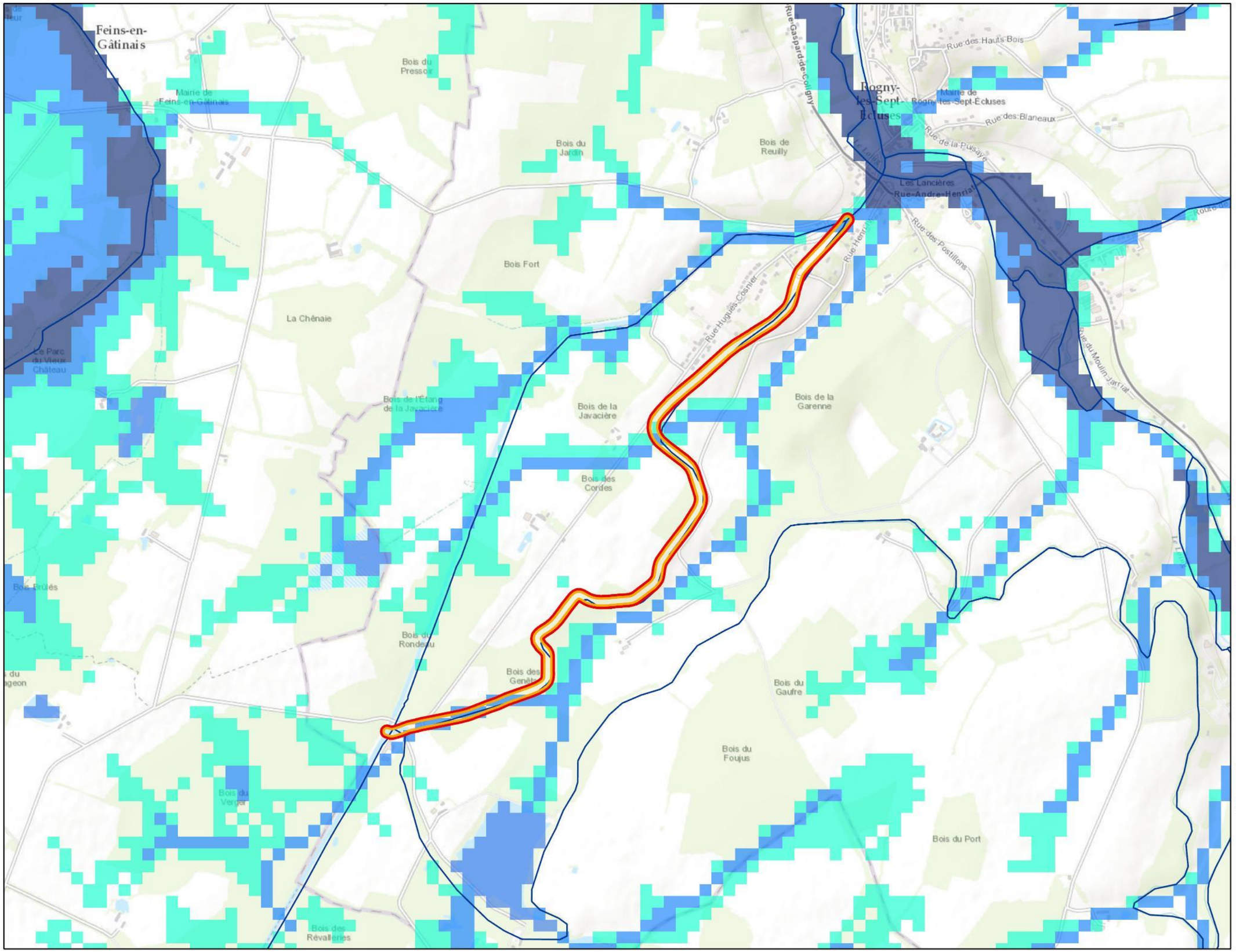

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude (10m)

Cours d'eau
Source: BD TOPAGE - 2020

Zones humides potentielles
Source: INRA Orléans (US InfoSol), AGROCAMPUS OUEST Rennes (UMR SAS)

Milieux potentiellement humides

- Probabilité très forte
- Probabilité forte
- Probabilité assez forte
- Milieux non humides

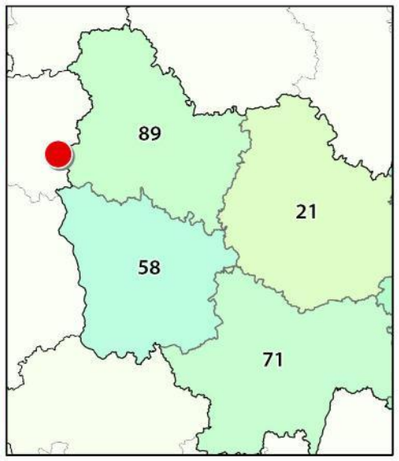

N

0 250 500
Mètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023
Source : Fond topographique - ESRI ©

Schéma régional de cohérence écologique - Sous-trame Prairies et bocage

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

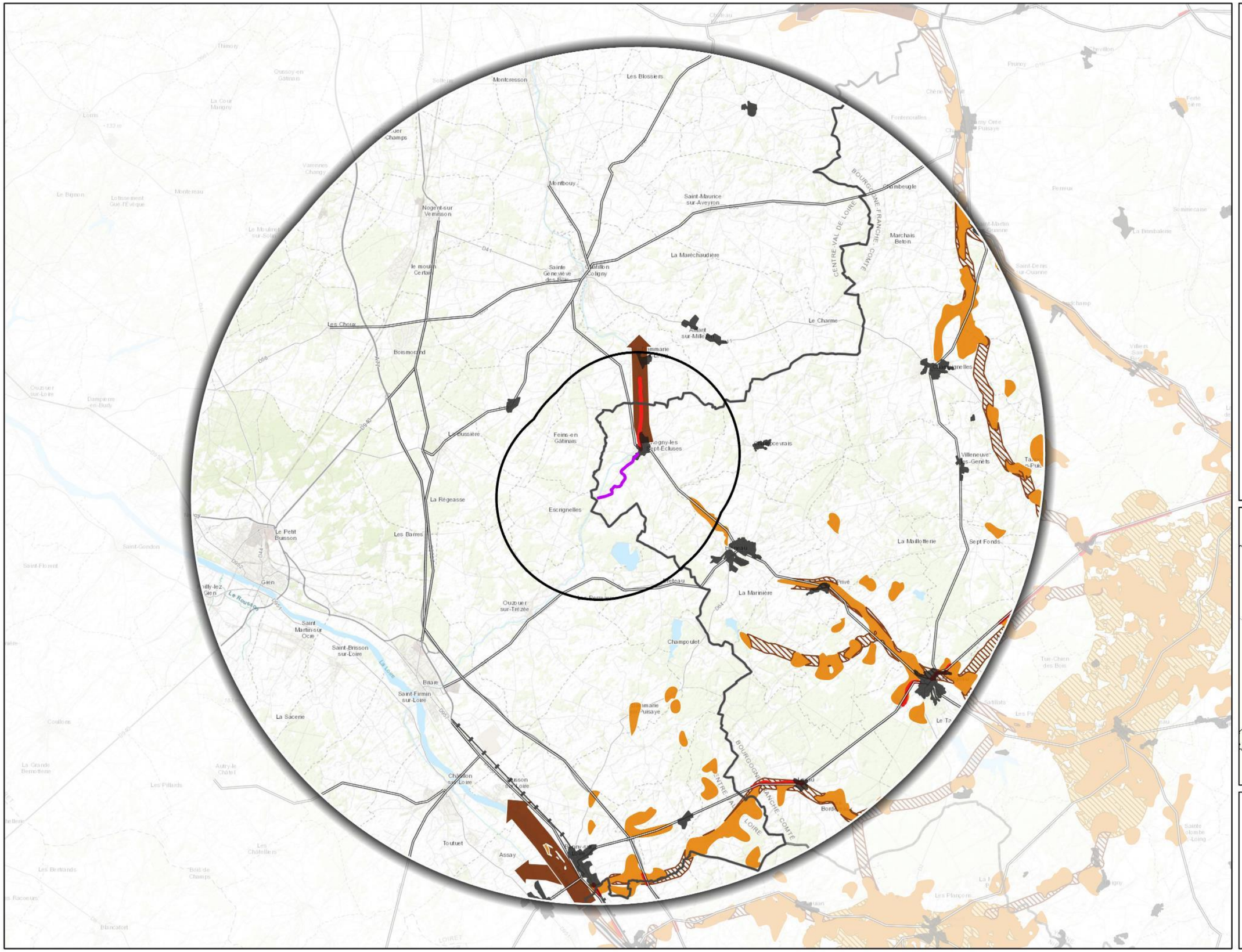

Aire d'étude

Rayon de 5 km

Rayon de 20 km

Réservoir de biodiversité

- Continuum
- Réservoir de biodiversité

Corridor

- Obstacles
- Corridors (couloir)
- Corridors (surfacique)
- Corridors interrégional

Occupation humaine

- Zone urbanisée
- Réseau routier principal
- Voie ferrée

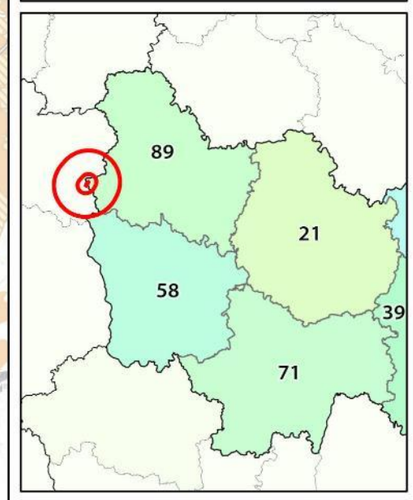

N

0 2,5 5

Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté et fond topographique - ESRI ©

Schéma régional de cohérence écologique - Sous-trame Milieux boisés

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

Aire d'étude

Rayon de 5 km

Rayon de 20 km

Réservoir de biodiversité

Continuum

Réservoir de biodiversité

Corridor

Obstacles

Corridors (couloir)

Corridors (surfacique)

Occupation humaine

Zone urbanisée

Réseau routier principal

Voie ferrée

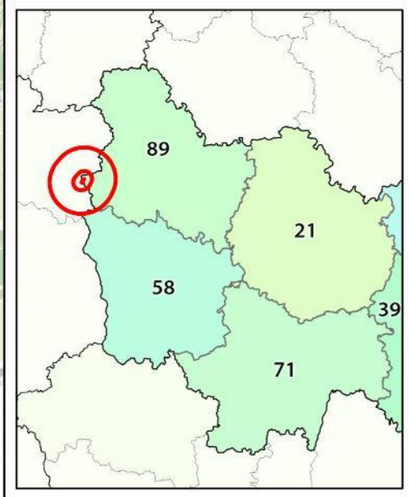

N

0 2,5 5

Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté et fond topographique - ESRI ©

Schéma régional de cohérence écologique - Sous-trame Milieux humides

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

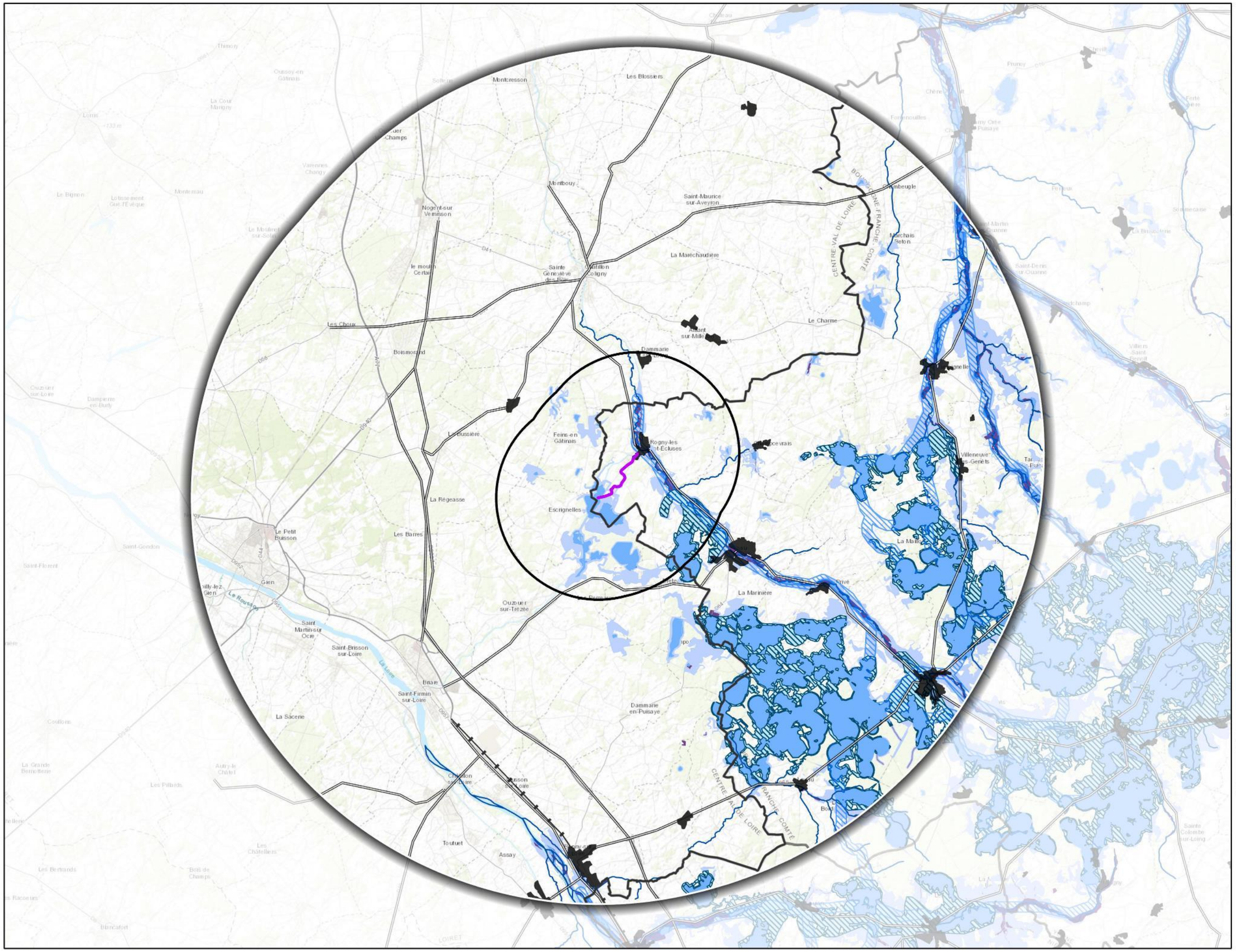

- Aire d'étude
- Rayon de 5 km
- Rayon de 20 km

Réservoir de biodiversité
- Continuum
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité à préserver
- Milieux humides à préserver

Corridor
- Obstacles
- Corridors (couloir)
- Corridors (surfacique)

Occupation humaine
- Zone urbanisée
- Réseau routier principal
- Voie ferrée

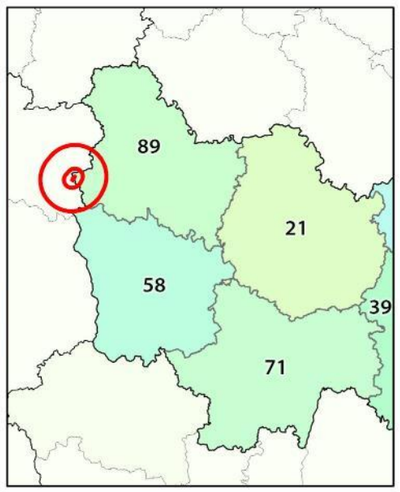

N

0 2,5 5
Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté et fond topographique - ESRI ©

2. VOIE VERTE DE SAINT-FARGEAU A MOUTIERS-EN-PUISAYE

2.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE

2.1.1 SITUATION VIS-A-VIS DES ZONAGES DE BIODIVERSITE

Les commentaires décrivant ci-après ces zonages sont tirés et adaptés des formulaires officiels disponibles notamment sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (http ://inpn.mnhn.fr). Les cartes associées illustrent la localisation de l'aire d'étude par rapport aux zonages d'inventaires et de protection, comme les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), et par rapport aux zonages Natura 2000.

Le tronçon de la Voie verte entre Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye est inclus dans une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 « Vallée du Loing » et dans une ZNIEFF de type 1 « Roselière de l'étang de Moutiers et prairies de la vallée du Loing ». Il n'est en revanche pas concerné par des sites Natura2000 et par des zones protégées au titre de la législation sur les milieux naturels (Réserve naturelle, Arrêté préfectoral de protection de biotope).

Un certain nombre de zonages sont par ailleurs présents dans l'environnement élargi du projet (rayon de 5 km pour les ZNIEFF et 20 km pour les sites Natura2000), mais sont pour la plupart relativement éloignés et déconnectés de la zone d'étude.

2.1.1.1 Les sites Natura 2000

Quatre sites Natura 2000 (1 ZPS et 3 ZSC) sont présents **dans un rayon de 20 km** autour du projet :

- **Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux) :**
  - **Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire : à 20 km au sud-ouest**
- **Zones Spéciales de Conservation (directive Habitats) :**
  - **Milieux humides et habitats à Chauves-souris de Puisaye-Forterre : à 200 m**
  - **Étangs de la Puisaye : à 12 km à l'ouest**
  - **Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre : à 20 km au sud-ouest**

Un seul site Natura2000 (ZSC) se trouve dans l'aire rapprochée du projet : les milieux humides et habitats à Chauves-souris de Puisaye-Forterre. Celui-ci est constitué de 15 entités réparties sur plusieurs communes du territoire pour une surface totale de 2 350 ha. En Puisaye, dans un contexte forestier bien développé, il comprend d'une part des étangs bordés de ceintures végétales particulières et associées à des zones humides marécageuses et para tourbeuses. Le site présente d'autre part des marais et boisements tourbeux et des landes en mosaïque avec des milieux forestiers et prairiaux. Le site accueille également plus de 20 espèces de chauves-souris dont 7 d'intérêt communautaire. Il comprend d'importants gîtes de mise bas pour plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (Grand Murin, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées). Le réseau des cavités de Forterre, ainsi que l'entité de Dampierre-sous-Bouhy, représentent un fort enjeu en période d'hibernation et de transition pour les chauves-souris au niveau national et international. Les autres espèces faunistiques visés à l'Annexe II de la directive Habitats sont le Triton crêté *Triturus cristatus*, la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*, le Chabot *Cottus gobio*, la Mulette épaisse *Unio crassus*, le Cuivré des marais *Lycaena dispar* et le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*.

2.1.1.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Seize ZNIEFFs (12 de type 1 et 4 de type 2) sont présentes dans un rayon de 5 km autour du projet :

Tableau 2 : Liste des ZNIEFFs et distance au projet (rayon de 5 km)

Zone naturelle	ID	Nom	Distance au projet (m)	Lien
ZNIEFF 1	260008522	ROSELIERE DE L'ETANG DE MOUTIERS ET PRAIRIES DE LA VALLEE DU LOING	0	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260008522
ZNIEFF 1	260020041	VALLEE DU LOING ET ETANG DE SAINT-MAURICE AU NORD DE SAINT-FARGEAU	288,9	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260020041
ZNIEFF 1	260014949	RESERVOIR DU BOURDON ET BOIS AU SUD DE SAINT-FARGEAU	480,6	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014949
ZNIEFF 1	260030450	MARES ENTRE SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE, SAINT-FARGEAU ET RONCHERES	846,6	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260030450
ZNIEFF 1	260014942	ETANGS DES BARRES ET DE GAUDRY	1049,6	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014942
ZNIEFF 1	260030419	PRAIRIES BOCAGERES ET MARES ENTRE TREIGNY ET MOUTIERS-EN-PUISAYE	1077,9	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260030419
ZNIEFF 1	260014948	ETANG DE CHARMOY	1603,6	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014948
ZNIEFF 1	260014943	BOIS DES LANDES	1886,0	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014943
ZNIEFF 1	260014946	ETANGS DE CHASSAIN ET DE GUEDELON, GATINES DU CHENEAU	2265,0	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014946
ZNIEFF 1	260030422	MARES DES GRENONS ET DE LA MALERUE	2721,1	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260030422
ZNIEFF 1	260014950	ETANGS DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	4395,7	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014950
ZNIEFF 1	260014947	LANDES DES GATINES BEAUCHET	4714,9	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014947
ZNIEFF 2	260015443	VALLEE DU LOING	0	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260015443
ZNIEFF 2	260014941	ETANGS, BOCAGES, LANDES ET FORETS DE PUISAYE ENTRE LOING ET BRANLIN	20,2	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014941
ZNIEFF 2	260014938	VALLEE DU BRANLIN DE SAINTS A MALICORNE	1704,7	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014938
ZNIEFF 2	260014944	ETANGS, BOCAGE, LANDES ET FORETS DE PUISAYE AU SUD DU LOING	480,6	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260014944

Le projet de tronçon de la Voie Verte entre Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye s'inscrit dans un contexte très riche en zones d'inventaires. Il s'inscrit dans une ZNIEFF de type 1 « Roselière de l'étang de Moutiers et prairies de la Vallée du Loing » sur environ la moitié du tracé. Cette ZNIEFF comprend une portion de la vallée du Loing avec des cours d'eau, l'étang de Moutiers et des prairies humides inondables bocagères interrompues par d'autres étangs plus petits et plus récents, et quelques bois et prairies sur sols moyennement humides sur versants. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats humides diversifiés, avec la faune et la flore associées. Il héberge 28 espèces déterminantes parmi lesquelles la Rainette verte *Hyla arborea*, le Leste dryade *Lestes dryas*, le Grand Murin *Myotis myotis*, la Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*, le Moineau friquet *Passer montanus*, l'Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*, le Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* et 20 espèces floristiques.

Le tracé de la Voie Verte est également inscrit dans une ZNIEFF de type 2 « Vallée du Loing » située au cœur de la Puisaye, dominée par des prairies bocagères compétées de forêts humides naturelles, étangs, es peupleraies et parcelles cultivées. On y recense 45 espèces déterminantes.

2.1.2 SITUATION VIS-A-VIS DES ZONES HUMIDES

Au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants

- **Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée**

  - par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée),
  - par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté),

- **Critère « sol » :** sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

Le projet de tronçon de la Voie Verte entre Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye s'appuie sur l'ancienne Voie ferrée Gien/Auxerre et longe le cours d'eau du Loing sur tout son tracé. D'après les études commandées par l'Agence de l'eau du bassin Seine-Normandie, une portion du tracé chemine dans des zones à dominantes humides consistant en des formations forestières et/ou marécageuses. L'itinéraire ne semble en revanche pas concerné par des eaux de surface, des prairies humides ou toute autre entité à dominante humide de petite superficie (moins d'1 ha). D'après les sources bibliographiques issues du Ministère de l'écologie (carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine - INRA d'Orléans et Agrocampus Ouest à Rennes), le projet traverse des secteurs à hauteur de l'étang de Moutiers présentant une probabilité forte de zones humides potentielles.

2.1.3 SITUATION VIS-A-VIS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) montre que Voie Verte entre Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye **présente des liens fonctionnels avec les 3 grands réseaux, qu'il s'agisse de corridors ou de réservoirs écologiques, correspondant aux sous-trames d'habitats boisés, de milieux humides et de prairies et bocage**.

Le tracé est inclus dans un continuum de milieux boisés, dans des corridors surfaciques boisés et de milieux humides (le Loing), dans un réservoir de biodiversité et un corridor de milieux prairiaux et bocagers.

2.1.1 CONCLUSION DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

Le tronçon de la Voie Verte entre Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye s'inscrit dans un contexte écologique relativement riche et diversifié composé de nombreuses ZNIEFF, de sites Natura2000 et au cœur su SRCE. **Il se trouve également partiellement inclus dans des zones à dominante humide ou potentiellement humides** (au niveau de l'étang de Moutiers). Il **n'est en revanche pas concerné par des zonages de protection** (réserves naturelles, arrêtés de biotope…).

Sites Natura 2000

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

ZSC n°FR2601011
Milieux humides et habitats
à Chauves-souris de Puisaye-Forterre

ZSC n°FR2400527
Étangs de
la Puisaye

ZPS n°FR2610004
Vallées de la Loire
et de l'Allier entre
Mornay-sur-Allier et
Neuvy-sur-Loire

ZSC n°FR2600965
Vallées de la Loire
et de l'Allier
entre Cher et Nièvre

Aire d'étude

Rayon de 5 km

Rayon de 20 km

Site Natura 2000
Source : INPN, juillet 2022

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

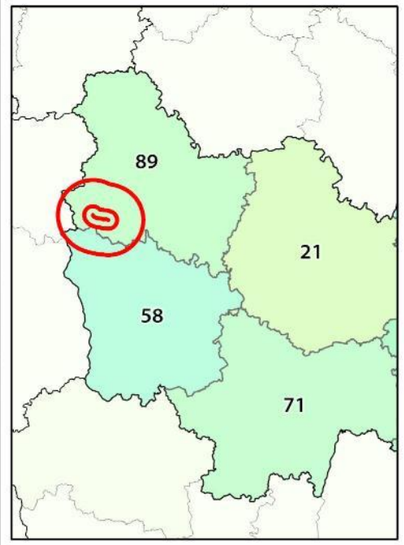

N

0 2,5 5
Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond topographique - ESRI ©

Zonages d'inventaire et de protection

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

ZNIEFF 1 n°260030450
Mares entre saint-sauveur-en-puisaye, saint-fargeau et roncheres

ZNIEFF 1 n°260020041
Vallée du Loing et étang de Saint-Maurice au nord de Saint-Fargeau

ZNIEFF 1 n°260014950
Etangs de Saint-Martin-des-Champs

ZNIEFF 2 n°260014941
Etangs, bocages, landes et forêts de Puisaye entre Loing et Branlin

ZNIEFF 1 n°260014943
Bois des Landes

ZNIEFF 1 n°260014942
Etangs des Barres et de Gaudry

ZNIEFF 2 n°260014938
Vallée du Branlin de Saints à Malicorne

CEN - Bressus, pont jacquin

CEN - Marais des bergeries, prairies des perches

CEN - Prairies de la Chapelle et les chaumes

CEN - Les Moraines, les Gâtines

ZNIEFF 1 n°260014949
Réservoir du Bourdon et bois au sud de Saint-Fargeau

ZNIEFF 2 n°260014944
Etangs, bocage, landes et forêts de Puisaye au sud du Loing

ZNIEFF 1 n°260014948
Etang de Charmoy

ZNIEFF 1 n°260014947
Landes des Gatines Beauchet

ZNIEFF 1 n°260014946
Etangs de Chassain et de Guedelon, Gatines du Cheneau

ZNIEFF 1 n°260008522
Roseliere de l'etang de moutiers et prairies de la vallee du loing

ZNIEFF 2 n°260015443
Vallee du loing

ZNIEFF 1 n°260030419
Prairies bocagères et mares entre Treigny et Moutiers-en-puisaye

ZNIEFF 1 n°260030422
Mares des Grenons et de la Malerue

Aire d'étude

Rayon de 5 km

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF 2)

Site des Conservatoires d'Espaces Naturels

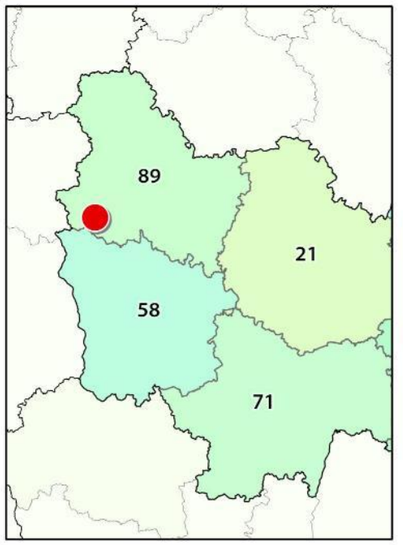

N

0 1 2
Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond topographique - ESRI ©

Zones à dominante humide (Carte 1) - *Saint-Fargeau*

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

écosphère

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

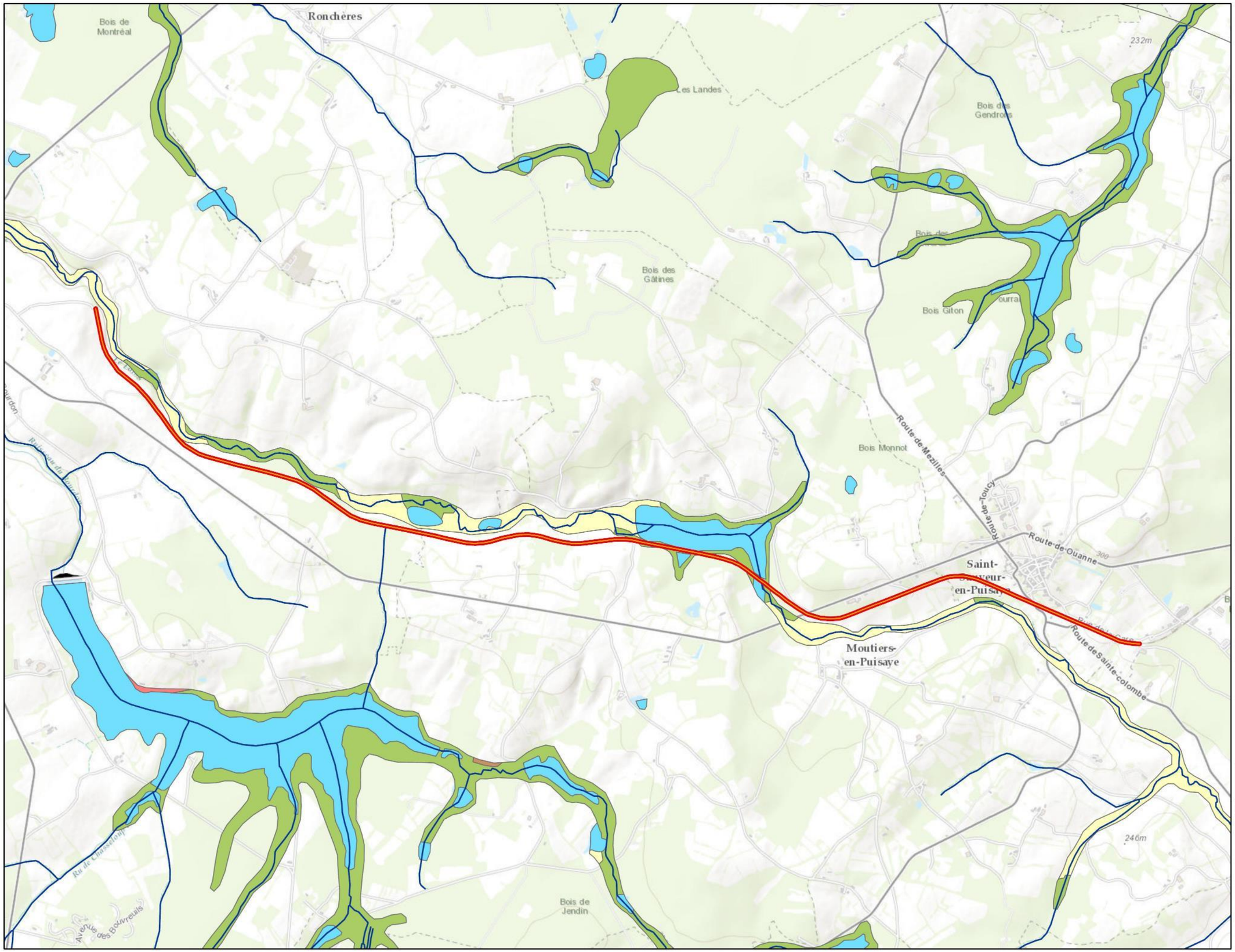

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude (10m)

Cours d'eau
Source: BD TOPAGE - 2020

Pré-détermination de zones humides sur le bassin Loire-Bretagne
Source: CRENAM, Université Jean Monnet de Saint-Étienne, CNRS – UMR EVS et Asconit consultant

Zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie
Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie

- Eaux de surface
- Formations forestières et/ou marécageuses
- Prairies humides
- Terres arable
- Zones urbaines et autres territoires artificialisés
- Mosaïques d'entités à dominante humide de moins de 1 ha

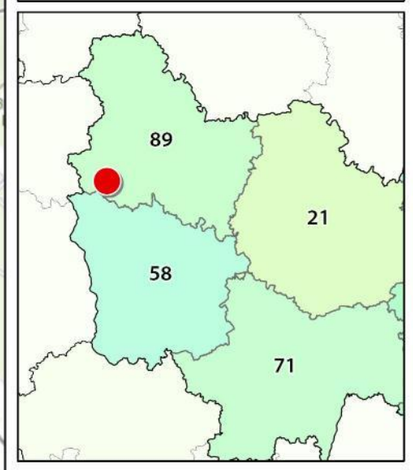

N

0 250 500
Mètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond topographique - ESRI ©

Zones à dominante humide (Carte 2) - *Saint-Fargeau*

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

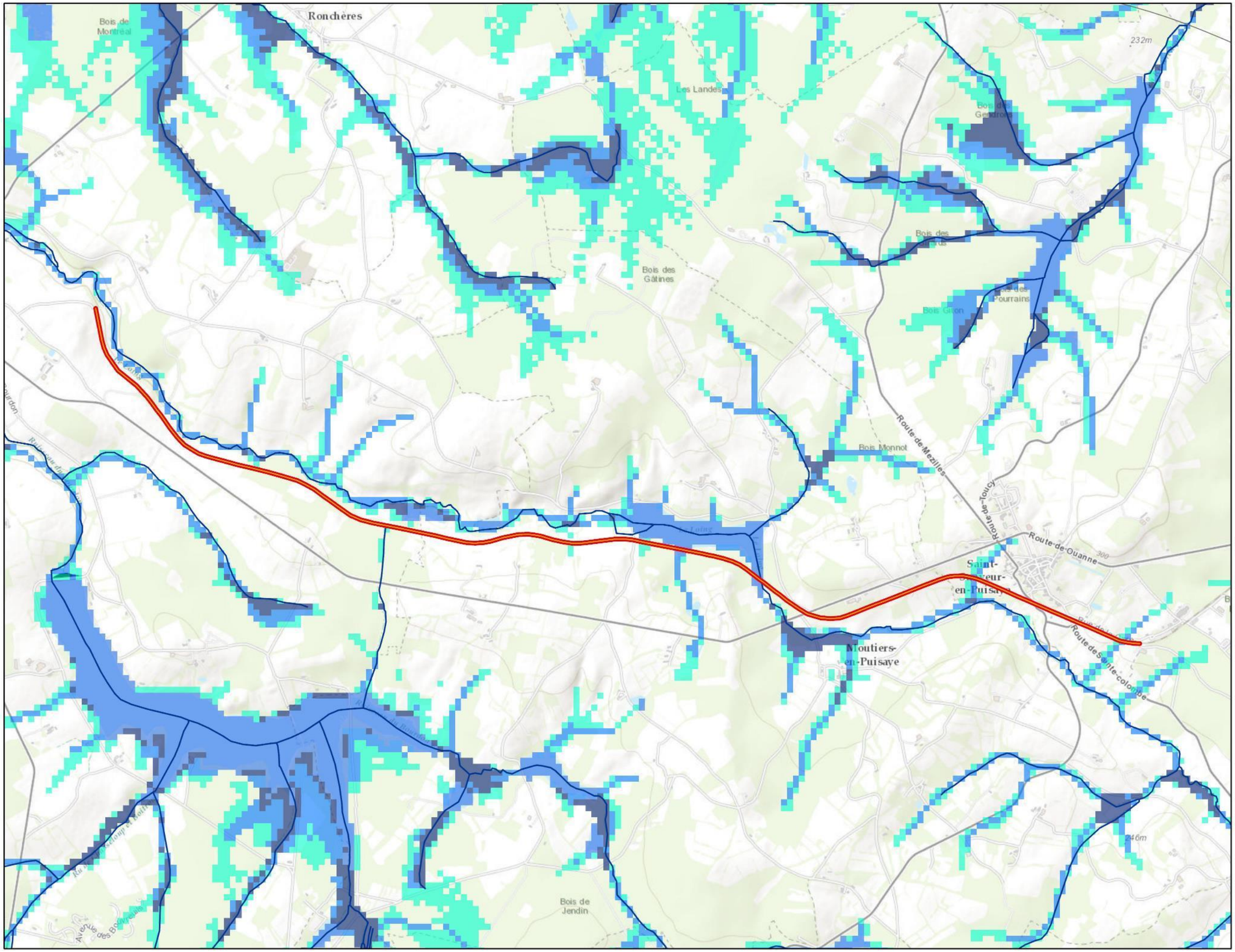

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude (10m)

Cours d'eau
Source: BD TOPAGE - 2020

Zones humides potentielles
Source: INRA Orléans (US InfoSol), AGROCAMPUS OUEST Rennes (UMR SAS)

Milieux potentiellement humides

- Probabilité très forte
- Probabilité forte
- Probabilité assez forte
- Milieux non humides

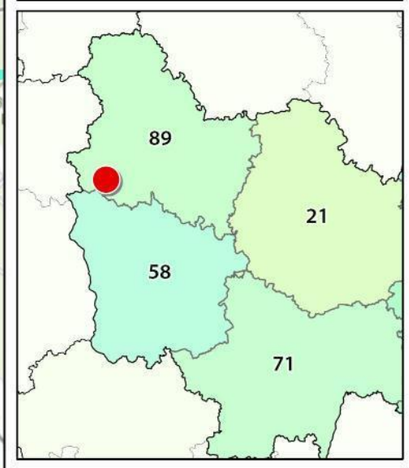

N

0 250 500
Mètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : Fond topographique - ESRI ©

Schéma régional de cohérence écologique - Sous-trame Milieux boisés

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

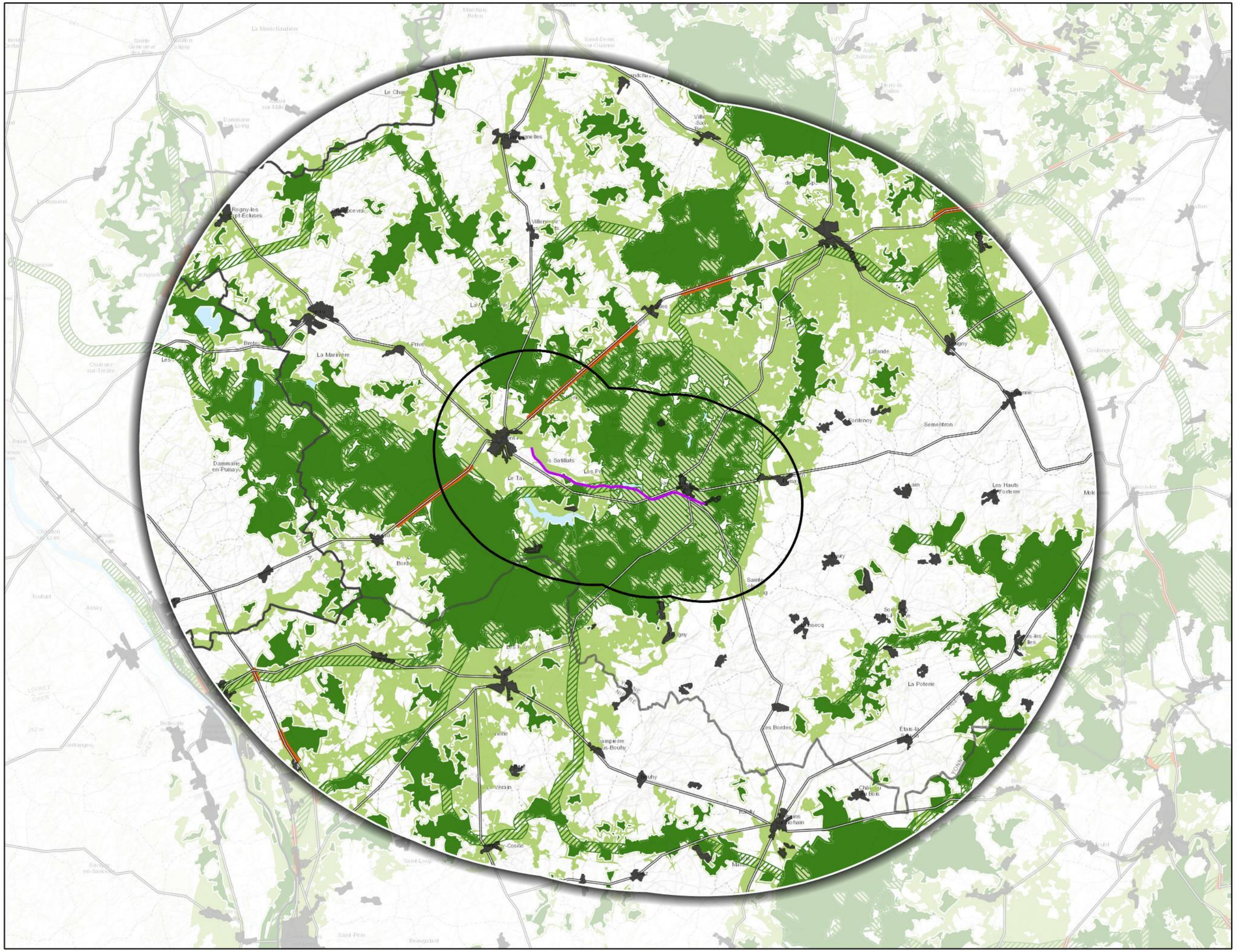

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté et fond topographique - ESRI ©

Schéma régional de cohérence écologique - Sous-trame Milieux humides

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

Aire d'étude

Rayon de 5 km

Rayon de 20 km

Réservoir de biodiversité

- Continuum
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité à préserver
- Milieux humides à préserver

Corridor

- Obstacles
- Corridors (couloir)
- Corridors (surfacique)

Occupation humaine

- Zone urbanisée
- Réseau routier principal
- Voie ferrée

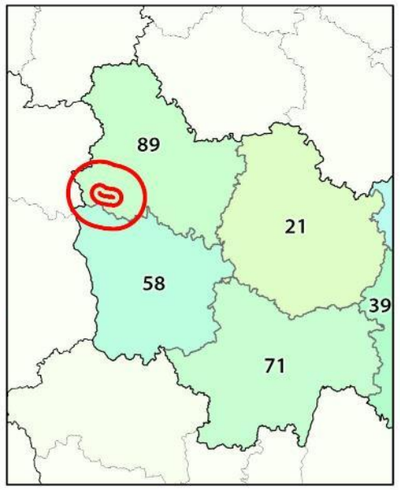

N

0 2,5 5

Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté et fond topographique - ESRI ©

Schéma régional de cohérence écologique - Sous-trame Prairies et bocage

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

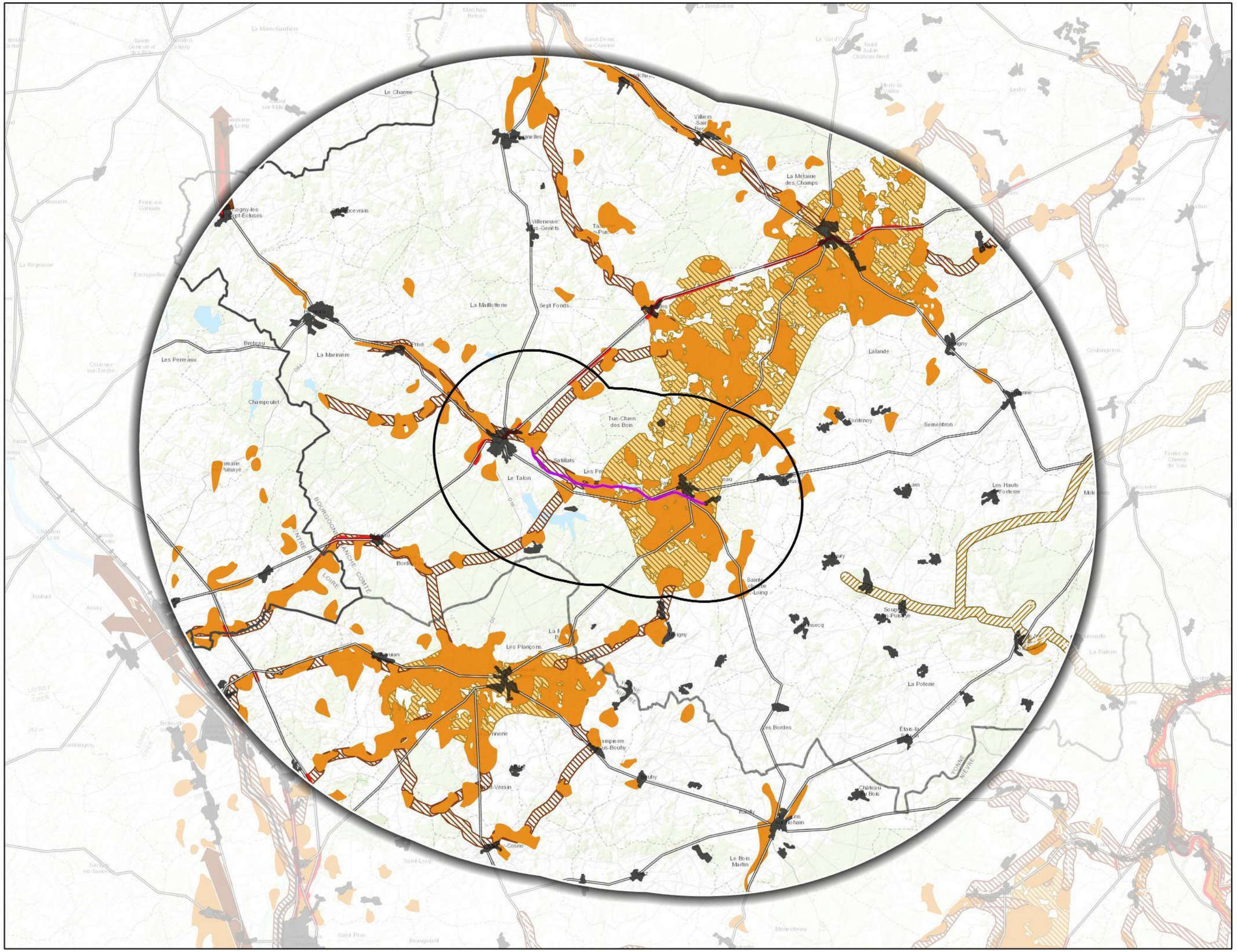

Aire d'étude

Rayon de 5 km

Rayon de 20 km

Réservoir de biodiversité

- Continuum
- Réservoir de biodiversité

Corridor

- Obstacles
- Corridors (couloir)
- Corridors (surfacique)
- Corridors interrégional

Occupation humaine

- Zone urbanisée
- Réseau routier principal
- Voie ferrée

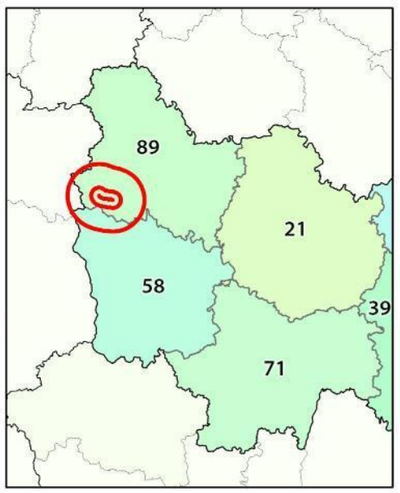

N

0 2,5 5

Kilomètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, janvier 2023

Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté et fond topographique - ESRI ©

3. ÉTAT DES CONNAISSANCES NATURALISTES : ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES

L'état des lieux des connaissances naturalistes repose sur une recherche et une analyse des données bibliographiques communales issues des structures associatives, du CBNBP et de l'INPN.

Tableau 3 : Bases de données consultées et informations récoltées

Structures consultées	Informations récoltées
CBNBP	**Données floristiques : aucune donnée d'espèce à enjeu**
Associations de Protection de la Nature : - LPO Yonne/Bourgogne-Franche-Comté (https://www.faune-yonne.org/)	**Données faunistiques : espèces recensées à l'échelle communale.**
INPN	**Données floristiques et faunistiques : espèces recensées à l'échelle communale.**

Pour la faune, les données proviennent de l'INPN et des bases d'observations naturalistes participatives (sites de la LPO Yonne/Bourgogne-Franche-Comté), accessibles à l'échelle communale voire à un niveau plus fin. Dans le cadre de ce prédiagnostic, seules des données communales ont été analysées.
Pour la flore, les données proviennent du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de l'INPN.

3.1 HABITATS NATURELS

La diversité en habitats naturels est assez pauvre sur le tronçon de Rogny. L'extrémité sud débute près d'un étang, à sec au moment des prospections. La majeure partie du tracé traverse une chênaie-charmaie neutrophile à acidicline dont l'état de conservation est assez mauvais. Il s'agit d'un boisement jeune avec ponctuellement quelques vieux sujets.

Chênaie-charmaie traversée par la majeure partie du tronçon

La partie nord du tronçon traverse une zone ouverte composée vraisemblablement de prairies régulièrement gérées et sans doute assez peu diversifiées. Elle longe ensuite les 7 écluses pour se terminer près du canal où les milieux sont principalement composés de pelouses rudérales typiques des milieux urbanisés.

Aucun enjeu habitat n'est vraisemblablement à relever sur ce tronçon.

Partie nord du tronçon située en zone ouverte

3.2 FLORE

Sur la commune de Rogny-les-Sept-Écluses, les données du CBNBP concernant les espèces protégées et réglementées sont anciennes (2015 pour les plus récentes) et ne peuvent être prises en compte. Par ailleurs, **aucun relevé n'a été réalisé au sein de l'aire d'étude**.

Lors des prospections du 11 janvier 2023, aucune espèce à enjeu ou invasive a été observée.

3.3 OISEAUX

On recense 101 espèces d'oiseaux sur la commune de Rogny-les-Sept-Écluses dont 68 possèdent un statut nicheur. Parmi celles-ci, **environ une trentaine sont susceptibles de nicher dans l'aire d'étude immédiate** (tracé avec une bande tampon de 10 m) au regard des habitats présents, dont **3 présentent un statut défavorable** sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs en région Bourgogne (2015) : **Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Mésange à longue queue**. Les données consultées portent sur la période comprise entre 2012 et 2022.

Lors de la visite de terrain du 11 janvier 2023, 26 espèces ont été notées le long du tracé. Il s'agit d'oiseaux **strictement hivernants ou résidents, non menacés en période hivernale, ubiquistes pour la plupart** : Rougegorge familier, Mésange nonnette, Pinson des arbres, Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Geai des chênes, Mésange charbonnière, Troglodyte mignon, Mésange bleue, Grive draine, Mésange à longue queue, Merle noir, Grosbec cassenoyaux, Pouillot véloce, Grive mauvis, Grive musicienne, Pic vert, Pigeon ramier, Tourterelle turque, Corneille noire, Pic mar, Buse variable, Pic épeiche, Etourneau sansonnet, Bergeronnette des ruisseaux, Chardonneret élégant. **Parmi ces espèces, une seule est inscrite à l'Annexe I de la directive Oiseaux, le Pic mar**.

3.4 REPTILES

On recense 5 espèces de reptiles (toutes protégées) sur la commune de Rogny-les-Sept-Écluses : Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Vipère aspic (*Vipera aspis*). **Toutes ces espèces sont susceptibles de fréquenter le tracé et ses abords, notamment les lisières buissonnantes.** D'autres espèces de reptiles peuvent également occuper les milieux présents aux abords du chemin, comme la Couleuvre vipérine qui recherche la proximité des zones humides (bords des étangs, mares, rivières, fossés inondés…) mais également l'Orvet fragile, la Coronelle lisse, la Couleuvre d'Esculape.

Tableau 4 : Reptiles recensés sur la commune de Noyant-de-Touraine

Noms de l'espèce et statuts de protection	Évaluation régionale (Liste rouge 2014, rareté)	Enjeu régional	Photographie de l'espèce
Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* Protection : nationale (article 2)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : assez commun	**Faible**	
Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : commun	**Faible**	
Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* Protection : nationale (article 2)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : commun	**Faible**	
Lézard des murailles *Podarcis muralis* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : très commun	**Faible**	
Vipère aspic *Vipera aspis* Protection : nationale (article 2)	Liste rouge régionale : Quasi menacée (NT) Rareté régionale : assez rare	**Moyen**	

3.5 AMPHIBIENS

À l'échelle communale, 2 espèces d'amphibiens sont recensées : Rainette verte (*Hyla arborea*) et Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*). Elles bénéficient d'une protection nationale et l'une d'elles, la Rainette verte, figure à l'annexe IV de la directive Habitats, et présente un statut de conservation défavorable (quasi-menacée sur la liste rouge des reptiles/amphibiens en Bourgogne) et un enjeu régional moyen.

Les amphibiens occupent des habitats aquatiques pour la reproduction (mares forestières, mares en milieu cultivé et fossés inondés) et utilisent également des habitats terrestres favorables à proximité (boisements, fourrés, pierriers…).

La présence de milieux aquatiques, notamment le cours d'eau temporaire de l'ancien canal de l'Étang Neuf dans un contexte forestier rend les potentialités de présence de plusieurs espèces d'amphibiens assez fortes dans la partie aquatique mais peut également conduire des individus à se déplacer ou transiter par le site (ex : tritons, Salamandre, Grenouille agile…).

Tableau 5 : Amphibiens recensés sur la commune de Noyant-de-Touraine

Noms de l'espèce et statuts de protection	Évaluation régionale (Liste rouge 2014, rareté)	Enjeu régional	Photographie de l'espèce
Grenouille verte *Pelophylax kl. esculentus* Protection : nationale (article 4)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : très commun	**Faible**	
Rainette verte *Hyla arborea* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Quasi-menacée (NT) Rareté régionale : assez commun	**Moyen**	

3.6 MAMMIFERES TERRESTRES

À l'échelle communale, 9 espèces de mammifères sont mentionnés : Blaireau européen (*Meles meles*), Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), Renard roux (*Vulpes vulpes*), Taupe d'Europe (*Talpa europaea*), Putois d'Europe (*Mustela putorius*), Sanglier (*Sus scrofa*), Ragondin (*Myocastor coypus*).

Il s'agit d'espèces communes, répandues, à enjeu régional faible, non inscrites aux annexes de la directive Habitats et non menacées (Préoccupation mineure sur la liste rouge des mammifères en région Bourgogne). **Au niveau réglementaire, aucune de ces espèces ne bénéficie d'une protection nationale**.

Tous les mammifères terrestres notés sur la commune de Rogny-les-Sept-Écluses **peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude lors de leurs déplacements ou pour la recherche alimentaire.**

3.7 INSECTES

3.7.1 ODONATES

11 espèces d'odonate sont répertoriées dans la commune : Agrion élégant (*Ischnura elegans*), Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*), Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*), Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*), Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*), Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*), Aeschne mixte (*Aeshna mixta*), Anax empereur (*Anax imperator*), Gomphe joli (*Gomphus pulchellus*), Gomphe à forceps (*Onychogomphus forcipatus*), Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*).

Toutes les espèces d'odonates recensées à l'échelle communale sont considérées comme non menacées d'après la liste rouge des Odonates de la région Bourgogne (2014). **Le cours d'eau de l'ancien canal de l'Étang Neuf** (sites de ponte potentiel) **à proximité immédiate du tracé n'est cependant pas concerné par le projet**, rendant les enjeux pour ces espèces a priori faibles.

3.7.2 ORTHOPTERES

Une seule espèce d'orthoptère est mentionnée dans les données bibliographiques à l'échelle communale, le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*) témoignant du très faible effort d'inventaire en ce qui concerne ce groupe taxonomique. **Les milieux boisés au sein desquels se trouve le projet de raccordement apparaissent cependant comme très peu favorables à la présence d'orthoptères.**

3.7.3 RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)

7 espèces de rhopalocères sont recensées dans la commune : Mégère (*Lasiommata megera*), Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), Myrtil (*Maniola jurtina*), Demi-Deuil (*Melanargia galathea*), Vulcain (*Vanessa atalanta*), Azuré commun (*Polyommatus icarus*), Souci (*Colias crocea*). Il s'agit exclusivement d'espèces très communes à communes, non protégées et non menacées à l'échelle régionale comme nationale.

Les inventaires communaux en ce qui concerne les papillons de jour **ne sont pas exhaustifs. Les milieux boisés avec des clairières et leurs lisières sont de nature à accueillir une plus large diversité d'espèces dont certaines potentiellement patrimoniales**.

3.8 POISSONS

18 espèces de poissons sont recensées dans la commune : Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), Carpe commune (*Cyprinus carpio*), Brème commune (*Abramis brama*), Hotu (*Chondrostoma nasus*), Goujon (*Gobio gobio*), Able de Heckel (*Leucaspius delineatus*), Vandoise (*Leuciscus leuciscus*), Chevesne commun (*Squalius cephalus*), Vairon (*Phoxinus phoxinus*), Gardon (*Rutilus rutilus*), Tanche (*Tinca tinca*), Loche franche (*Barbatula barbatula*), Poisson-chat (*Ameiurus melas*), Brochet (*Esox lucius*), Épinochette (*Pungitius pungitius*), Chabot (*Cottus gobio*), Perche (*Perca fluviatilis*), Sandre (*Sander lucioperca*),

3.9 CONCLUSION SUR LES CONNAISSANCES NATURALISTES

L'analyse des données bibliographiques associée à la visite de terrain en janvier 2023 permet de dresser un état des lieux du contexte faunistique et floristique au niveau communal et grossièrement à l'échelle de l'aire d'étude. L'exhaustivité des informations naturalistes disponibles varie selon les groupes taxonomiques : elle est valable pour les oiseaux, les mammifères terrestres (hors micromammifères) et les poissons, incomplète à très faible pour la flore, les reptiles/amphibiens, insectes, odonates, orthoptères, rhopalocères. En revanche, peu de données de chiroptères figurent dans les différentes bases de données consultées (INPN et faune-France).

Les milieux traversés par le sentier pressenti pour le raccordement à l'Eurovéloroute 3 sont relativement homogènes, composés de milieux boisés dont l'intérêt réside surtout pour l'avifaune nicheuse forestière et au niveau aérien comme secteurs de chasse pour les chiroptères. La présence de nombreux arbres à gîte (vieux arbres morts sur pied ou d'arbres matures comportant des loges et des cavités) accroît la qualité écologique du boisement et son intérêt pour l'avifaune et les chauves-souris. Les enjeux pour les insectes et les reptiles semblent plus faibles du fait de l'homogénéité des habitats boisés et l'absence de zones ouvertes herbacées et buissonnantes bien exposées.

Toutefois, la validation de ce prédiagnostic et la détermination précise des enjeux pour chacun de ces groupes taxonomiques devront procéder d'une étude écologique complète aux périodes adéquates.

<table>
<tr><td> </td><td> </td></tr>
<tr><td>Exemple d'arbre à gîte/cavité favorable aux oiseaux cavicoles et aux chiroptères</td><td>Exemple d'arbre à gîte/cavité favorable aux oiseaux cavicoles et aux chiroptères</td></tr>
<tr><td> </td><td> </td></tr>
<tr><td>Chênaie-charmaie neutrophile à acidicline</td><td>Chênaie-charmaie neutrophile à acidicline</td></tr>
</table>

Faune - *Rogny-les-Sept-Ecluses*

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude (10m)

Niveau d'enjeu

- Très fort
- Fort
- Assez fort
- Moyen
- Faible

Espèce protégée

Oiseaux

- Pic mar

Chiroptères

- Arbre favorable aux chiroptères

N

0 250 500

Mètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, février 2023

Source : Fond Bd Ortho - IGN ©

4. ÉTAT DES CONNAISSANCES NATURALISTES : SAINT-FARGEAU

L'état des lieux des connaissances naturalistes repose sur une recherche et une analyse des données bibliographiques communales issues des structures associatives, du CBNBP et de l'INPN.

Tableau 6 : Bases de données consultées et informations récoltées

Structures consultées	Informations récoltées
CBNBP	**Données floristiques**
Associations de Protection de la Nature : **- LPO Yonne/Bourgogne-Franche-Comté (https://www.faune-yonne.org/)**	**Données faunistiques : espèces recensées à l'échelle communale.**
INPN	**Données floristiques et faunistiques : espèces recensées à l'échelle communale.**

Pour la faune, les données proviennent de l'INPN et des bases d'observations naturalistes participatives (sites de la LPO Yonne/Bourgogne-Franche-Comté), accessibles à l'échelle communale voire à un niveau plus fin. Dans le cadre de ce prédiagnostic, seules des données communales ont été analysées.
Pour la flore, les données proviennent du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de l'INPN.

4.1 HABITATS NATURELS

La moitié ouest de l'aire d'étude, depuis le lieu-dit « Le Moulin Fleury » jusqu'à l'Étang de Moutiers, n'a pas pu être prospectée. Aucune gestion n'est réalisée sur ce linéaire et la voie ferrée s'est fermée au fil du temps. Une ouverture est présente ponctuellement près de la Fontaine de la Chardonnière au niveau d'un passage supérieur. En dehors de cette ouverture de quelques dizaines de mètres, le reste du tracé est occupé par des fourrés denses de Prunellier et de ronces. **Ces milieux sont impénétrables et ne présentent pas d'enjeu particulier de conservation**.

Voie ferrée embroussaillée et impénétrable

À l'est de l'Étang de Moutiers, le tracé est également fermé sur une majeure partie du linéaire. Lorsqu'il passe à proximité d'habitations, une gestion est faite sur des linéaires plus ou moins importants de quelques dizaines à centaines de mètres linéaires. Dans les zones les plus ouvertes, une végétation herbacée, toujours ponctuée de ligneux est présente. Il s'agit principalement de friches sèches sur sables. **Les potentialités au niveau des habitats sont faibles**.

Portion de voie ferrée ouverte qui se ferme rapidement une fois les habitations passées

4.2 FLORE

Les données bibliographiques du CBNBP ont été consultées. Certaines données prennent en compte le tracé, notamment à l'ouest de l'Étang de Moutiers ainsi qu'au lieu-dit « La Bâtisse » (à l'est de l'Étang de Moutiers, au sud de la RD85).

Néanmoins, ces données sont très anciennes (1994) et ne peuvent être prises en compte dans le cadre de ce prédiagnostic. De plus, elles concernent principalement des espèces prairiales qui se développaient dans les parcelles environnantes du tracé. Ces prairies présentaient un état de conservation exceptionnel avec des espèces comme l'Orchis grenouille ou la Stellaire des marais. Vraisemblablement, il n'y a aucune possibilité pour que ces espèces se développent au niveau de la voie ferrée.

Plus récemment, en 2020, des inventaires du CBNBP ont été réalisés en bordure sud de l'Étang de Moutiers, à environ 60 m au nord de l'aire d'étude. Deux espèces à enjeu de conservation s'y développent, l'Ansérine rouge et surtout une mousse en danger d'extinction, *Ephemerum crassinervium*. Ces espèces possèdent des écologies particulières et affectionnent les rives exondées d'étangs notamment. **Il est donc peu probable voire impossible qu'elles soient présentes au niveau du tracé**.

Enfin, lors des prospections du 11 janvier 2023, **4 stations de Renouée du Japon** (espèces exotiques envahissantes et très problématique) ont été découvertes dans la partie est du tracé. Chacune fait une dizaine de mètres carrés. **Elles seront à prendre en compte dans le cadre des aménagements et devront être traitées pour éviter leur propagation**.

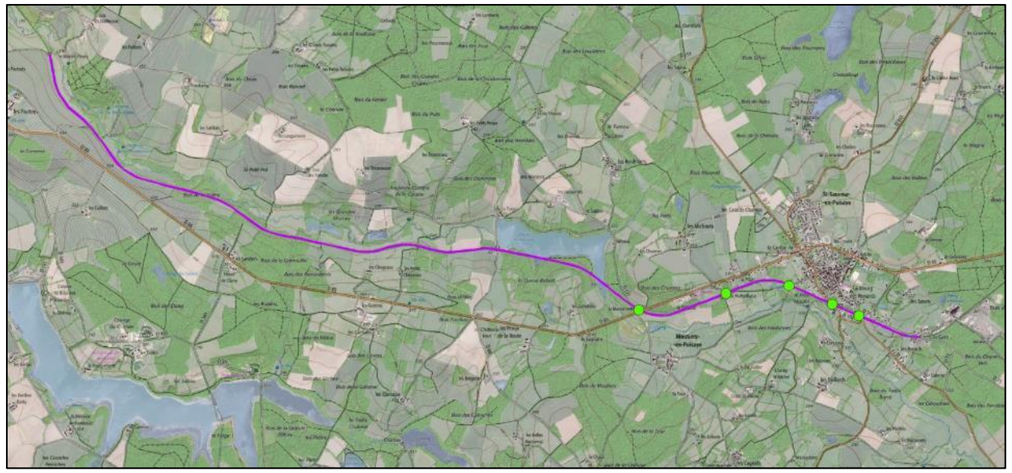

Localisation des stations de Renouée du Japon

Station de Renouée du Japon en bordure de voie ferrée

4.3 OISEAUX

On recense 177 espèces d'oiseaux (171 sur la commune de Saint-Fargeau et 165 à Moutiers-en-Puisaye) dont 104 possèdent un statut nicheur. Parmi celles-ci, **environ 70 sont susceptibles de nicher dans l'aire d'étude immédiate** (tracé avec une bande tampon de 10 m) au regard des habitats présents. **Il s'agit d'espèces des milieux boisés et forestiers** (pics, mésanges, Sittelle, pouillots, Grimpereau des jardins…), **des milieux semi-ouverts de type bocager** (Pie-grièche écorcheur, fauvettes, Tarier pâtre, Tourterelle des bois, bruants…) **et des espaces agricoles ouverts** (alouettes).

Lors de la visite de terrain du 11 janvier 2023, 30 espèces ont été notées le long du tracé. Il s'agit d'oiseaux **strictement hivernants ou résidents, non menacés en période hivernale, ubiquistes pour la plupart** : Mésange bleue, Tourterelle turque, Merle noir, Rougegorge familier, Verdier d'Europe, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Troglodyte mignon, Grive musicienne, Grive draine, Roitelet à triple bandeau, Mésange à longue queue, Pigeon ramier, Pie bavarde, Corneille noire, Pic épeiche, Tarin des aulnes, Mésange nonnette, Héron cendré, Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Geai des chênes, Pouillot véloce, Canard colvert, Sarcelle d'hiver, Grand Cormoran, Grèbe huppé, Moineau domestique, Accenteur mouchet, Pic épeichette.

4.1 REPTILES

L'INPN comptabilise 5 espèces de reptiles aux échelles communales : Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), Orvet fragile (*Anguis fragilis*) Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Vipère aspic (*Vipera aspis*). En raison de l'ancienneté des données (1994), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) n'est pas prise en compte dans la liste des reptiles. Ces espèces bénéficient toutes d'une protection réglementaire à l'échelle nationale et 2 d'entre elles (Lézard à deux raies et Lézard des murailles) sont inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats. L'enjeu régional des amphibiens recensés est considéré comme faible en raison de leur statut de conservation (non menacées) et de leur abondance, exceptée pour la Vipère aspic d'enjeu moyen car quasi-menacée sur la liste rouge des reptiles de Bourgogne.

Toutes les espèces listées sont susceptibles de fréquenter le tracé et ses abords, où les milieux buissonnants et bien exposés avec la présence en divers endroits de talus et de murets de part et d'autre de l'ancienne voie de chemin de fer sont particulièrement favorables. D'autres reptiles peuvent également occuper les milieux présents aux abords du chemin, comme la Couleuvre vipérine qui recherche la proximité des zones humides (bords des étangs, mares, rivières, fossés inondés…) mais également la Coronelle lisse et la Couleuvre verte et jaune.

Murets bien exposés favorables aux reptiles en bordure de l'ancienne voie de chemin de fer

Murets en pierre fissurés favorables à l'accueil des reptiles en bordure de l'ancienne voie de chemin de fer

Tableau 7 : Reptiles recensés sur la commune de Noyant-de-Touraine

Noms de l'espèce et statuts de protection	Évaluation régionale (Liste rouge 2014, rareté)	Enjeu régional	Photographie de l'espèce © F. BUCHTER
Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : commun	**Faible**	© M. AQUEBERGE - Ecosphère

Noms de l'espèce et statuts de protection	Évaluation régionale (Liste rouge 2014, rareté)	Enjeu régional	Photographie de l'espèce
Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* Protection : nationale (article 2)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : commun	**Faible**	
Lézard des murailles *Podarcis muralis* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : très commun	**Faible**	
Vipère aspic *Vipera aspis* Protection : nationale (article 2)	Liste rouge régionale : Quasi menacée (NT) Rareté régionale : assez rare	**Moyen**	
Orvet fragile *Anguis fragils* Protection : nationale (article 3)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : assez commun	**Faible**	

4.2 AMPHIBIENS

À l'échelle communale, 11 espèces d'amphibiens sont recensées : Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Rainette verte (*Hyla arborea*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*) Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*).

Tous les amphibiens bénéficient d'une protection nationale des individus voire de leurs habitats. Quatre des espèces listées sont considérées comme menacées sur la liste rouge des reptiles/amphibiens en Bourgogne et présentent des enjeux régionaux moyen à fort en raison de leur statut de conservation et de leur rareté : Rainette verte, Triton crêté, Triton ponctué et Crapaud calamite. Par ailleurs, une espèce est inscrite aux Annexe II et IV de la directive Habitats (Triton crêté) et 3 à l'Annexe IV uniquement (Rainette verte, Grenouille agile, Crapaud calamite).

Les amphibiens occupent des habitats aquatiques pour la reproduction (plans d'eau, mares forestières, mares en milieu agricole, fossés inondés…) et utilisent également des habitats terrestres favorables à proximité (boisements, fourrés, pierriers…).

La présence d'une diversité de milieux aquatiques (fossés en eau, le Loing, queue de l'étang de Moutiers) en bordure de l'ancienne voie ferrée dans un contexte forestier ou bocager rend les potentialités de présence de plusieurs espèces d'amphibiens très fortes dans plusieurs parties du tracé et dans son environnement immédiat du fait du déplacement des individus pendant la phase terrestre.

Fossé inondé en milieu semi-ouvert bordant l'ancienne voie ferrée (lieu-dit la Marseillaise)

Fossé inondé en milieu forestier bordant l'ancienne voie ferrée (lieu-dit la Maisonnette)

Pont de la voie ferrée surplombant la queue de l'étang de Moutiers

Queue de l'étang de Moutiers en bordure de l'ancienne voie ferrée

Tableau 8 : Amphibiens recensés sur la commune de Noyant-de-Touraine

Noms de l'espèce et statuts de protection	Évaluation régionale (Liste rouge 2014, rareté)	Enjeu régional	Photographie de l'espèce
Grenouille verte *Pelophylax kl. esculentus* Protection : nationale (article 4)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : très commun	**Faible**	
Rainette verte *Hyla arborea* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Quasi-menacée (NT) Rareté régionale : assez commun	**Moyen**	

Noms de l'espèce et statuts de protection	Évaluation régionale (Liste rouge 2014, rareté)	Enjeu régional	Photographie de l'espèce
Salamandre tachetée *Salamandra salamandra* Protection : nationale (article 3)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : commun	**Faible**	
Triton crêté *Triturus cristatus* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. II et IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Vulnérable (VU) Rareté régionale : Assez rare	**Assez fort**	
Triton ponctué *Lissotriton vulgaris* Protection : nationale (article 3)	Liste rouge régionale : En Danger (EN) Rareté régionale : Très rare	**Fort**	
Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris* Protection : nationale (article 3)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : commun	**Faible**	
Triton palmé *Lissotriton helveticus* Protection : nationale (article 3)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : très commun	**Faible**	
Crapaud commun *Bufo bufo* Protection : nationale (article 3)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : très commun	**Faible**	
Grenouille agile *Rana dalmatina* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : assez commun	**Faible**	

Noms de l'espèce et statuts de protection	Évaluation régionale (Liste rouge 2014, rareté)	Enjeu régional	Photographie de l'espèce
Grenouille rousse *Rana temporaria* Protection : nationale (article 4)	Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) Rareté régionale : commun	**Faible**	
Crapaud calamite *Epidalea calamita* Protection : nationale (article 2) Intérêt européen : Ann. IV (Directive Habitat)	Liste rouge régionale : Quasi-menacée (NT) Rareté régionale : rare	**Assez fort**	

4.3 MAMMIFERES TERRESTRES

À l'échelle des communes, 11 espèces de mammifères sont mentionnés : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Taupe d'Europe (*Talpa europaea*), Renard roux (*Vulpes vulpes*), Blaireau européen (*Meles meles*), Sanglier (*Sus scrofa*), Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), Ragondin (*Myocastor coypus*), Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*).

Il s'agit pour l'essentiel d'espèces communes, non menacées, répandues, à enjeu régional faible, non inscrites aux annexes de la directive Habitats et non menacées. D'après la liste rouge régionale de Bourgogne (2014), une seule espèce est quasi-menacée, le Lapin de garenne. Considérant le statut de conservation et le niveau de rareté, deux espèces, le Lapin de garenne et le Cerf élaphe sont d'enjeu régional moyen.

Au niveau réglementaire, deux espèces bénéficient d'une protection nationale, l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe.

Écureuil roux, espèce protégée au niveau national	Hérisson d'Europe, espèce protégée au niveau national

Tous les mammifères terrestres notés sur les communes de Saint-Fargeau et de Moutiers-en-Puisaye peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude lors de leurs déplacements, leur reproduction ou pour la recherche alimentaire.

4.4 INSECTES

4.4.1 ODONATES

31 espèces d'odonate sont répertoriées dans les deux communes : Petite nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*), Agrion élégant (*Ischnura elegans*), Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*), Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*), Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*), Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*), Naïade au corps vert (*Erythromma viridulum*), Leste brun (*Sympecma fusca*), Leste fiancé (*Lestes sponsa*), Leste vert (*Chalcolestes viridis*), Libellule déprimée (*Libellula depressa*), Libellule fauve (*Libellula fulva*), Libellule quadrimaculée (*Libellula quadrimaculata*), Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*), Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*), Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*), Orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*), Crocothémis écarlate (*Crocothemis erythraea*), Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*), Sympétrum strié (*Sympetrum striolatum*), Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*), Aeschne bleue (*Aeshna cyanea*), Aeschne affine (*Aeshna affinis*), Anax empereur (*Anax imperator*), Anax napolitain (*Anax parthenope*), Agrion de Vander Linden (*Erythromma lindenii*), Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*), Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), Gomphe joli (*Gomphus pulchellus*), Aeschne mixte (*Aeshna mixta*).

Toutes les espèces d'odonates recensées à l'échelle communale sont non menacées d'après la liste rouge des Odonates de la région Bourgogne (2014), **à l'exception de la Cordulie à taches jaunes, considérée comme vulnérable et à enjeu régional fort et la Cordulie métallique, quasi-menacée et à enjeu moyen**. **Trois autres espèces, habitant les eaux stagnantes, sont d'enjeu régional moyen :** l'Aeschne affine, l'Anax napolitain et le Leste fiancé. **Les différentes zones en eau, courantes ou stagnantes à proximité immédiate du tracé ne sont cependant pas concernées par le projet**, rendant les enjeux pour ces espèces potentiellement faibles.

Cordulie à taches jaunes, seule espèce fortement menacée (vulnérable sur la liste rouge de Bourgogne), notée sur la commune de Saint-Fargeau

Cordulie métallique, espèce quasi-menacée sur la liste rouge de Bourgogne, notée sur la commune de Moutiers-en-Puisaye

4.4.2 ORTHOPTERES

14 espèces d'orthoptère sont mentionnée dans les données bibliographiques à l'échelle des communes : Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*), Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), Grillon champêtre (*Gryllus campestris*), Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*), Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*), Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*), Œdipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*), Œdipode émeraudine (*Aiolopus thalassinus*), Grillon bordelais (*Eumodicogryllus bordigalensis*), Criquet duettiste (*Gomphocerippus brunneus*), Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*), Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*).

L'espèce d'orthoptère la plus rare et menacée est le Conocéphale des roseaux justifiant un enjeu régional fort. L'espèce recherche la végétation (herbacée et buissonnante) des habitats humides : marais, bords des cours d'eau, prairies humides, etc. **L'ancienne voie de chemin de fer et ses abords apparaissent globalement comme peu favorables aux orthoptères en raison de la rareté de couverts herbacés et la fermeture du milieu suite à un fort enfrichement. Cependant, certaines portions sont de nature à accueillir quelques espèces localement.**

4.4.3 RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)

28 espèces de rhopalocères sont recensées dans la commune : Hespérie du Brome (*Carterocephalus palaemon*), Tircis (*Pararge aegeria*), Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), Myrtil (*Maniola jurtina*), Demi-Deuil (*Melanargia galathea*), Vulcain (*Vanessa atalanta*), Belle-Dame (*Vanessa cardui*), Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), Grand mars changeant (*Apatura iris*), Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*), Azuré commun (*Polyommatus icarus*), Piéride du Chou (*Pieris brassicae*), Citron (*Gonepteryx rhamni*), Aurore (*Anthocharis cardamines*), Machaon (*Papilio machaon*), Flambé (*Iphiclides podalirius*), Cuivré fuligineux (*Lycaena tityrus*), Piéride de la Rave (*Pieris rapae*), Piéride du Navet (*Pieris napi*), Paon-du-jour (*Aglais io*), Amaryllis (*Pyronia tithonus*), Souci (*Colias crocea*), Hespérie de l'Alcée (*Carcharodus alceae*), Carte géographique (*Araschnia levana*), Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*), Petit Sylvain (*Limenitis camilla*), Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*), Cuivré des marais (*Lycaena dispar*),

Il s'agit pour l'essentiel d'espèces très communes à communes, toutes non menacées à l'échelle régionale comme nationale d'après les listes rouges des papillons de Bourgogne (2014) et de France (2012). Parmi tous les rhopalocères recensés, un seul bénéficie d'un statut de protection nationale, le Cuivré des marais, noté sur la commune de Moutiers-en-Puisage. Cependant, la localisation de la donnée en milieu boisé suggère une potentielle erreur d'identification ou de saisie. Deux espèces sont assez rares justifiant un enjeu moyen en Bourgogne, l'Hespérie du brome et le Grand Mars changeant.

Cuivré des marais, seul papillon protégé au niveau national, signalé sur la commune de Moutiers-en-Puisaye

Hespérie du brome, espèce assez rare en Bourgogne, notée sur la commune de Saint-Fargeau

La diversité des milieux (boisements, zones humides, zones en eau, milieux buissonnants, bocage et prairies) traversée par l'ancienne voie de chemin de fer est de nature à accueillir une large diversité d'espèces avec potentiellement des papillons patrimoniaux ou à enjeu.

4.5 POISSONS

10 espèces de poissons sont recensées au niveau communal : Carpe commune (*Cyprinus carpio*), Goujon (*Gobio gobio*), Chevesne commun (*Squalius cephalus*), Gardon (*Rutilus rutilus*), Loche franche (*Barbatula barbatula*), Brochet (*Esox lucius*), Épinochette (*Pungitius pungitius*), Chabot (*Cottus gobio*), Vairon (*Phoxinus phoxinus*), Perche-soleil (*Lepomis gibbosus*), Poisson-chat (*Ameiurus melas*).

4.6 CONCLUSION SUR LES CONNAISSANCES NATURALISTES

L'analyse des données bibliographiques associée à la visite de terrain en janvier 2023 permet de dresser un état des lieux du contexte faunistique et floristique au niveau communal et grossièrement à l'échelle de la zone d'étude composée du tracé juxtaposant l'ancienne voie de chemin de fer Saint-Fargeau/Moutiers-en-Puisaye élargie d'une bande tampon d'une dizaine de mètres. L'exhaustivité des informations naturalistes disponibles semble suffisante pour les différents groupes taxonomiques évalués. En revanche, peu de données de chiroptères figurent dans les différentes bases de données consultées (INPN et faune-France). Les enjeux pour ce groupe faunistique restent à qualifier bien qu'il n'est pas considéré comme sujet à des impacts bruts importants au regard de la nature du projet et en l'absence supposée d'abattage de gros arbres à gîtes potentiels.

La zone d'étude et surtout ses abords proches comprennent une multitude de milieux très variés, écologiquement en bon état (forêts riveraines, milieux humides, prairies de fauche et pâturées, bocage), des lisières bien exposées, un fort enfrichement, des murets, des ouvrages hydrauliques, des ponts…susceptibles d'accueillir une diversité faunistique importante. Outre les oiseaux nicheurs, les habitats rencontrés sont très favorables aux reptiles et aux amphibiens, comme l'atteste la richesse spécifique dans les données bibliographiques communales, et aux insectes, notamment les papillons de jour et localement les odonates du fait de la présence du Loing et de l'étang de Moutiers. Les enjeux mammifères et orthoptères attendus seront probablement plus faibles en raison de l'absence d'espèces fortement patrimoniales et l'absence de milieux optimaux (orthoptères).

En ce qui concerne la flore et les habitats naturels, le niveau de fermeture des milieux au niveau du tronçon laisse peu de potentialité pour l'expression d'espèces à enjeu de conservation. Néanmoins, des contraintes vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes ont pu être levées dès le passage de repérage (Renouée du Japon).

La validation de ce prédiagnostic et la détermination précise des enjeux pour chacun de ces groupes taxonomiques devront procéder d'une étude écologique complète à l'endroit du site d'étude aux périodes adéquates.

Portion de l'ancienne voie ferrée entièrement enfrichée

Portion de l'ancienne voie ferrée en voie d'enfrichement

Ouvrage hydraulique

Pont potentiellement favorable aux chiroptères

4.7 CONCLUSION SUR LA NECESSITE DE DEROGATION CONCERNANT LA FLORE ET LA FAUNE AU TITRE DES ARTICLES L.411-1 ET L.411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (ESPECES PROTEGEES)

Concernant la habitats naturels, ils ne présentent pas d'enjeu particulier de conservation et leurs potentialités en termes d'habitats d'espèces sont faibles. En ce qui concerne **la flore**, les espèces à enjeu de conservation évoluent dans des milieux particuliers, les rives exondées d'étangs. Leur présence au niveau des tracés est considérée comme très peu probable à impossible.

Pour les oiseaux, **les portions enfrichées** des tracés limitent fortement la diversité avifaunistique potentielle. Elles **sont susceptibles d'accueillir des espèces nicheuses communes protégées appartenant au cortège des milieux semi-ouverts et buissonnants** (fauvettes, bruants, Rossignol philomèle…), pour lesquelles des mesures d'évitement de destruction directe des nids et de dérangement en phase travaux seront à considérer (adaptation du calendrier des travaux et notamment du débroussaillage).

Le diagnostic a mis en évidence la présence de rares gros arbres à cavité à proximité immédiate ou proche du tracé (raccordement de Rogny-les-Sept-Ecluses), de nature à accueillir des gîtes arboricoles potentiels pour l'hibernation des **chiroptères** ou de sites de reproduction pour les oiseaux. **En l'absence d'abattage d'arbres de gros diamètre comportant des crevasses, des écorces décollées, des anciennes loges de pics ou des cavités, le risque de destruction de chiroptères ou d'oiseaux est considéré comme très peu probable à nul**. Si la destruction de tels arbres devait avoir lieu, il conviendra d'adapter le calendrier de travaux en conséquence.

En l'absence d'atteinte aux milieux aquatiques, le risque de destruction d'habitats de reproduction, d'individus ou de pontes d'amphibiens est très faible. Par mesure de précaution, la réalisation des travaux en dehors de la période d'activité des amphibiens rendra comme négligeable le risque d'impacts.

De même, le risque d'impact sur les insectes, orthoptères, odonates et rhopalocères est négligeable. Les milieux rencontrés le long du tracé ne sont pas favorables à la présence de papillons protégés dont l'unique espèce connue à l'échelle communale est le Cuivré des marais (donnée jugée discutable au regard de la localisation indiquée dans https://openobs.mnhn.fr/.

En ce qui concerne les **reptiles**, le risque de destruction d'individus est considéré comme significatif au regard des habitats largement favorables à ces espèces sur tout ou partie des tracés, notamment entre Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye (présence de murets bien exposés, zones intégralement ou partiellement enfrichées sur l'ancienne voie de chemin de fer). **Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées apparaît comme nécessaire pour ce groupe faunistique. Celle-ci peut éventuellement être étendue au Hérisson d'Europe, seul mammifère terrestre pour lequel un risque de destruction d'individu existe en phase travaux.**

Faune - *Saint-Fargeau*

Projets d'aménagements cyclables (89) - Pré-diagnostic écologique

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude (10m)

Niveau d'enjeu

- Très fort
- Fort
- Assez fort
- Moyen
- Faible

Espèce protégée

Oiseaux

- Pic épeichette

N

0 250 500

Mètres

Ecosphère, **CC Puisaye Forterre**, février 2023

Source : Fond Bd Ortho - IGN ©

écosphère